



## Déclaration de Huron Graffenstaden SAS relative à son programme de conformité interne

La direction de Huron Graffenstaden SAS (« Huron ») souhaite informer toute personne concernée de sa politique de conformité à la législation européenne sur le contrôle des exportations de biens à double usage et aux sanctions applicables.

Huron commercialise des marchandises, y compris des biens classés comme biens à double usage dont l'exportation est soumise à autorisation en vertu de la législation européenne sur le contrôle des exportations, avec des contreparties situées dans plusieurs juridictions. Certaines de ces juridictions sont soumises, ou pourraient être soumises à l'avenir, à des mesures de sanctions adoptées par l'Union européenne. De manière générale, ces mesures de sanctions de l'UE visent à limiter la fourniture de fonds, de technologies ou de biens et services stratégiques à des personnes physiques, morales ou nationales pour des raisons de sécurité, de prolifération ou de terrorisme.

En tant qu'entreprise attachée à la conformité, il est essentiel que Huron agisse en permanence dans le strict respect des règles de l'UE relatives au contrôle des exportations de biens à double usage et aux sanctions. Tout manquement à cette obligation peut entraîner des sanctions administratives et pénales importantes pour l'entreprise et les personnes concernées, ainsi qu'une atteinte grave à sa réputation, affectant ses ventes et sa compétitivité.

À cette fin, Huron met en œuvre un Programme de Conformité Interne (PCI) visant à garantir le respect de la législation européenne applicable en matière de contrôle des exportations de biens à double usage et de sanctions, conformément au profil de risque de l'entreprise. Ce PCI est communiqué à l'ensemble du personnel et sera complété par des guides pratiques et des formations dispensées par le service juridique aux collaborateurs responsables des processus et procédures de contrôle des exportations et de sanctions.

Chez Huron, nous nous engageons à respecter l'ensemble de la législation européenne applicable en matière de contrôle des exportations de biens à double usage et de sanctions. Nous attendons de tous les employés et partenaires commerciaux de Huron qu'ils s'engagent de la même manière.

**Mr. Philippe Kapps**  
Directeur Général  
Huron Graffenstaden SAS